

*Les Mythes de la Seconde Guerre mondiale*. 1.2. Sous la direction de Jean Lopez et d'Olivier Wieviorka. Paris, Perrin, 2015-2017. 2 vol.

Le succès du premier volume des mythes de la Seconde Guerre mondiale (plus de 19'000 exemplaires vendus) a conduit l'éditeur à récidiver et à présenter des thèmes nouveaux, tout en gardant le même esprit : débusquer les mythes et les idées reçues qui encombrant et déforment la perception du conflit 1939-1945. Car les légendes, belles ou pas, ont toujours la vie dure. La Seconde Guerre mondiale est un champ de bataille où se sont affrontés propagandes et lectures partisans, plaidoyers *pro domo* et mémoires en défense. Et la vérité en souffre toujours !

Dans ce deuxième volume, vingt-et-un nouveaux mythes sont décortiqués par les meilleurs spécialistes du sujet. Leurs contributions partent d'une croyance, pour ensuite la confronter aux recherches historiques. Les thèmes concernent nombre de théâtres d'opérations et de politiques nationales : «1000 victoires aériennes et 100'000 tués : les mythes héroïques du printemps 1940», «Le régime de Vichy a protégé les juifs français en sacrifiant les juifs étrangers», «Le parti communiste français n'a pas voulu prendre le pouvoir à la Libération», «La Suisse, un pays neutre», «Le monde arabe a souhaité la victoire du Reich», «Hitler, chef infaillible ?», «Stalingrad, le tournant de la guerre ?» «Le bombardement d'Hiroshima a été de loin le plus meurtrier que le Japon ait jamais connu».

Marc Perrenoud éclaire la neutralité suisse en période de guerre. Après la signature publique de l'accord avec les Alliés le 8 mars 1945, les pressions extérieures vont continuer pendant plusieurs mois. Dans ce contexte, le plus haut dirigeant de la principale organisation patronale, Heinrich Homberger (1896-1985), déclare le 4 mai 1945 devant la Chambre suisse de commerce: «C'est une caractéristique de la politique de neutralité de s'adapter constamment à la situation. Cela signifie qu'on laisse cette situation se développer.» Cette attitude qui consiste à la fois à s'adapter et à temporiser fut adoptée face à l'Axe au début de la guerre mondiale.

L'accommodation aux contraintes extérieures implique de fournir des prestations aux belligérants en tenant compte des rapports de force et en veillant à ne pas s'afficher d'un côté au point de rompre avec l'autre camp, ce qui permet d'adopter de nouvelles positions en fonction de l'évolution internationale. La préoccupation constante d'opérer de bonnes affaires pousse à s'adapter aux opportunités internationales, mais en prenant garde de ne pas se fixer sur des positions qui empêcheraient un retournement opportun. Forme helvétique de l'accommodation, il s'agit d'une neutralité à géométrie variable.

La complexité de la réalité suisse implique une mise en perspective de la neutralité du pays sur la longue durée de l'histoire européenne. La première reconnaissance internationale est la déclaration du Congrès de Vienne du 20 mars 1815, qui constate que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse «sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière». Pendant la Seconde Guerre mondiale, ces deux caractéristiques de la Suisse sont aussi dans les intérêts effectifs de l'Europe dominée par l'Axe. Neutralité qui, malgré, ou plutôt grâce à ses ambivalences, sert les intérêts de ses voisins et de ses partenaires (pp. 242-243).